



COMPTE RENDU DES DEBATS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt trois et le vingt huit juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice CARVALHO.

Étaient présents : MM. CARVALHO, PIAR, DENIZART, MARCHE, LEDRAPPIER, DESMARAIS, REMY, DROISSART, PIETRZAK, Mmes DAUMAS, GRANDJEAN, FONTAINE, BOCHAND, LIMA, CHAPUIS, MM. DERE, DUBE.

Absents : Madame ARDUIN qui avait donné pouvoir à Madame GRANDJEAN, Monsieur DUMOULIN qui avait donné pouvoir à Monsieur REMY, Monsieur JACQUINOT qui avait donné pouvoir à Madame FONTAINE, Madame DERNI qui avait donné pouvoir à Monsieur PIAR, Madame GRAVILLON qui avait donné pouvoir à Madame DAUMAS, Madame DECONINQUE qui avait donné pouvoir à Monsieur MARCHE, Madame MASSON qui avait donné pouvoir à Madame BOCHAND, Messieurs IBRAN, CREUZE DES CHATELIERS, Madame PORTEJOIE.

Secrétaire de séance : Madame FONTAINE Valérie.

Monsieur le Maire,

Ouvre la séance à 18h00, le quorum est atteint.

Donne lecture des pouvoirs.

Demande s'il y a des observations concernant le compte rendu du 9 mai 2023.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Souhaite présenter Monsieur Dorian DUFOSSE, agent de Police Municipale, qui a pris ses fonctions au 1^{er} juin. Agé de 26 ans, il est originaire de la Somme. Il a commencé comme gendarme volontaire pendant 5 ans puis a exercé comme agent de Police Municipale dans le 95 (commune de 95 000 habitants).

Monsieur le Maire,

Souhaite également présenter le directeur des services techniques qui prendra ses fonctions le 1^{er} septembre.

Il s'agit de Thomas DERICK, originaire de l'Aisne, qui est actuellement technicien supérieur en chef dans le développement durable au sein du ministère de la transition écologique et solidaire et occupe les fonctions de conseiller de prévention au CEREMA (Etablissement public). Il travaille principalement sur tout ce qui est risque environnement, mobilité, aménagement.

Il a également occupé des postes en logistique, marchés publics et souhaite désormais s'orienter vers l'opérationnel. Il travaille dans l'administration générale depuis 2007.

1 – Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations, conformément à l'article 2122-23 du CGCT

Monsieur le Maire,

Rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du Conseil Municipal. Ci-après les décisions :

2023/15	Concession dans le columbarium pour une durée de 30 ans moyennant la somme de 556€ (Concession N°1485- D2)
2023/16	Concession cinquantenaire moyennant la somme de 242€ (Concession N°1486-L664)
2023/17	Concession cinquantenaire moyennant la somme de 242€ (Concession N°1487- A187)
2023/18	Signature d'un bail commercial situé 59, place de la République entre la commune de Thourotte et la société BERLUC et fils
2023/19	Concession cinquantenaire moyennant la somme de 242€ (Concession N°1490- K10)
2023/20	Concession pour 15 ans moyennant la somme de 95€ (Concession N°1491- K11)

Le Conseil Municipal prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par le Maire.

2 – Dérrogation au repos dominical

Monsieur le Maire,

Demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande de dérogation au repos dominical, de la société Eurovia, pour la réalisation du chantier de réfection de la RN31 (au niveau de Moyvillers) pour les 2/9/23 juillet, 27 août, 9/10 septembre 2023.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, pour cette demande de dérogation.

3 – Signature d'un bail emphytéotique

Monsieur le Maire,

Rappelle que la ville a donné son accord pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux.

Propose de signer un bail emphytéotique pour une durée de 30 ans pour la location des « toitures terrasses ».

Précise que le loyer annuel est de 2 000 € avec une soulte de 2 000 €.

N'a pas d'information sur la somme que cela pourra rapporter à l'entreprise.

Monsieur DUBE,

Rappelle que, lors du dernier conseil, on s'est interrogé sur l'étanchéité des toits (perçage).

Madame COLLERY,

Répond que la société ne percera pas dans la toiture et que c'est également elle qui gèrera la récupération de l'eau de pluie des panneaux pour éviter des problèmes d'étanchéité supplémentaires.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le bail énoncé ci dessus.

4 – Vente d'une habitation

Madame DAUMAS,

Explique qu'un acquéreur s'est positionné sur l'annonce de vente de l'habitation du 46, route de Longueil- Annel d'une superficie de 2 000 m² et d'une surface habitable de 142m².

Précise que le prix fixé par le service des Domaines le 13 janvier 2023 était de 172 000€.

Précise qu'au regard de l'environnement (voie ferrée, présence des gens du voyage à côté) et du contexte (PPRI, état dégradé de la maison), il est demandé de déroger à cette estimation et d'accepter l'offre que l'agence immobilière a reçue, soit 120 000€.

Monsieur DERE,

Demande s'il est possible de connaître le nom de l'acquéreur.

Il s'agit de Monsieur DUMAS, propriétaire du terrain à coté de l'habitation.

Monsieur le Maire,

Rappelle que la ville ne peut s'opposer à la vente d'une habitation sur la commune.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le prix de vente de l'habitation route de Longueil-Annel.

5 – Renouveaulement de la mise à disposition de la responsable RH auprès de la CC2V

Monsieur le Maire,

Propose de renouveler la mise à disposition de Madame LANGLOIS, Responsable Ressources Humaines de la ville auprès de la CC2V pour 3h30/semaine (1/2 journée) à compter du 6 octobre 2023 pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du renouvellement de la mise à disposition de la responsable RH.

6 – Renouveaulement de la mise à disposition d'un éducateur sportif à la CC2V

Monsieur le Maire,

Propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur BOUGHATTAS auprès de la CC2V pour les périodes de vacances scolaires. En effet, dans le cadre de l'annualisation de son temps de travail, il participe, pendant les petites vacances scolaires, à l'encadrement des activités sportives des ALSH, transférées à la CC2V en 2019.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du renouvellement de la mise à disposition de l'éducateur sportif.

7 – Renouveaulement de la mise à disposition de personnel CC2V vers la Mairie

Monsieur le Maire,

Propose de renouveler la mise à disposition de Monsieur Arnaud SEGUIN, responsable « animation/loisirs » à la CC2V vers la mairie de Thourotte en qualité de responsable de la piscine, à hauteur de 30% du temps de travail, soit 10h30 à compter du 16 octobre 2023 pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du renouvellement de la mise à disposition du responsable animation loisirs de la CC2V.

8 – Désaffectation et déclassement de parcelles

Monsieur DENIZART,

Explique que, dans le cadre de la vente de parcelles à la Société du Canal Seine Nord Europe, il est nécessaire d'acter la désaffectation et le déclassement des parcelles ZC77, AN112 et AN109 pour être intégré du domaine public au domaine privé communal et d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Précise qu'il s'agit des parcelles qui se trouvent vers l'ancienne piscine le long de l'Oise, Route de Plessis Brion et en face de la caserne des pompiers.

Précise que cette opération est nécessaire pour pouvoir vendre ces terrains.

Monsieur le Maire,

Demande si l'on peut profiter de cette délibération pour demander à la Société du Canal de rétrocéder les « délaissés », par la suite, pour recréer des espaces naturels.

Madame COLLERY,

Pense qu'il convient de prendre une délibération séparée, lors d'un prochain conseil car l'expropriation a été actée avec l'indemnité foncière lors du dernier conseil et la délibération d'aujourd'hui va permettre la signature de l'acte d'expropriation (formalité administrative).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la désaffectation et le déclassement des parcelles ci dessus énoncées.

9 – Modification de la convention avec le Conseil Départemental pour les travaux de réfection de la voirie de la RD73 (Route de Longueil-Annel)

Monsieur le Maire,

Rappelle que dans le cadre des travaux de réfection des trottoirs par la Ville et de la couche de roulement par le Conseil Départemental de la Route de Longueil-Annel (RD73), il a été nécessaire de conventionner afin de fixer la maîtrise d'ouvrage des différents travaux.

Explique qu'une délibération a été prise le 27 juin 2022 pour autoriser le Maire à signer cette convention.

Explique qu'aujourd'hui le Conseil Départemental demande de modifier la délibération en mettant à jour le montant définitif des travaux suite à l'attribution du marché public, à savoir l'article 10 : « *Le montant définitif des travaux est égal à 563 998.22 TTC (au lieu du prévisionnel de 600 000€ TTC)* ».

Madame COLLERY,

Précise que si des travaux supplémentaires sont nécessaires, il conviendra de signer un avenant.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, du renouvellement de la mise à disposition de la responsable RH.

10 – Modification des modalités d'inscription aux animations sportives « séniors »

Monsieur PIAR,

Rappelle qu'en 2012, la ville mettait en place des animations sportives à destination des séniors. Cette activité a lieu tous les mardis matin en période scolaire et comprend une activité physique d'entretien avec un éducateur sportif de la ville et une activité aquatique dite « douce » .

Précise que cette activité est proposée par trimestre à raison de 20€ pour les Thourottois et 25€ pour les extérieurs.

Propose de procéder, à la demande de plusieurs adhérents, à une adhésion annuelle (1 seul dossier administratif) pour un coût de 60€ pour les Thourottois et 90€ pour les extérieurs, à compter de septembre 2023.

Madame GRANDJEAN,

Demande s'il y a des fluctuations dans les inscriptions pendant les périodes hivernales ou pas.

La réponse est non.

L'ordre du jour est levé.

Plan canicule

Madame FONTAINE explique que le plan canicule est en place pour cet été. Il manque des élus pour le week end du 14 juillet pour la permanence (astreinte).

Pour mémoire les personnes vulnérables sont appelées le vendredi par les techniciens pour leur rappeler les bases. Cependant si elles ne se sentent pas bien ou si elles ont besoin d'aide il y a un téléphone d'astreinte.

Terrain de boules

Monsieur DUBE demande si le nouveau terrain de boules est réservé à l'association.

La réponse est oui. D'autres terrains sont disponibles dans Thourotte pour le tout public. Si le terrain est ouvert au tout public la ville s'expose à un grand nombre de dégradations.

Assemblées générales

Monsieur REMY explique, qu'en ce moment, c'est la période des assemblées générales. Il aimerait connaître le calendrier des matchs pour avoir la possibilité d'être présent sur certains matchs au cours de la saison.

Madame COLLERY explique que le service a le planning de certains matchs puisque cela entraîne des réservations de salles. Si les élus le souhaitent, le calendrier peut être communiqué sous réserve de changements éventuels.

Pizzeria

La pizzeria, Place de la république ouvrira le 1^{er} juillet mais, dans un premier temps, les pizzas seront à emporter. Pas de possibilité de se restaurer sur place.

Feu d'artifice du 13 juillet

Il est prévu de maintenir le feu d'artifice. On ne peut pas tout supprimer. Madame GRANDJEAN avisera, le cas échéant, s'il y avait un arrêté préfectoral.

La séance est levée à 19h15.

Le Secrétaire

Valérie FONTAINE



Le Maire,

Patrice CARVALHO

